

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Fatoumata Timite Epse Coulibaly Fatoumata		Date d'inspection Le 18 mars 2026
Nom de l'établissement Joyaux De Meliphe		Numéro de permis 2025052
Adresse 906 chemin Melanson Dieppe NB E1A 7N9		Numéro de téléphone (506) 962-3621
Type de permis Garderie éducative en milieu familial	Nombre maximal d'enfants 6	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Paula Morin	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux
La mentore en assurance de la qualité est allé sur les lieux pour effectuer une inspection de surveillance. Après avoir cogné à la porte deux fois, personne n'a répondu. Une inspection de surveillance aura lieu à une date ultérieure.

original signé par
Paula Morin

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 18 mars 2026

Date

original signé par

Aucune personne sur les lieux

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 18 mars 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"